



LA UNE

Législatives de 2007 : les sectes se cachaient-elles dans les urnes ?

Par Fabrice Arfi

Le parti politique La France en action, dont le leitmotiv est « *le bien-être durable de tous les êtres* », a-t-il été le paravent des sectes lors des élections législatives de juin 2007 ? C'est la question, délicate, à laquelle les juges de la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris vont devoir répondre ce jeudi 16 octobre. Trois anciens candidats de cette organisation autoproclamée « *parmi les dix premiers partis français* » poursuivent en citation directe l'ancien juge et député UMP Georges Fenech qui avait pointé, quelques jours avant le premier tour des législatives, les « *liens* » entre des représentants de La France en action (FEA) et diverses mouvances sectaires comme l'Eglise de scientologie.

Les plaignants, Christian Cotten (candidat dans les Hauts-de-Seine), Thierry Bécourt (Nord) et Smaïn Bedrouni (Seine-Saint-Denis), s'estiment victimes tout à la fois d'« *injures [...] en raison de leur appartenance à une religion déterminée* », de « *diffamation* » et de « *détournement de suffrages par fausses nouvelles* ».

Ce premier rendez-vous judiciaire, qui sera suivi pour Georges Fenech dans les prochains mois d'un autre procès intenté par le fondateur de la FEA, l'homme d'affaires niçois Jean-Marc Governatori, s'apparente d'ores et déjà à un baptême du feu pour le nouveau patron français de la lutte anti-sectes. Car, ironie du sort, le premier ministre François Fillon a nommé, le 26 septembre dernier, l'ancien magistrat au poste de président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Au grand dam des partisans déclarés des « *minorités spirituelles* », dont Christian Cotten, Thierry Bécourt, Smaïn Bedrouni et Jean-Marc Governatori ? voir ici une interview donnée par ce dernier au Centre d'information et de conseil des nouvelles spiritualités, qui propose un « *autre regard sur les sectes* ».

Considéré comme l'un des spécialistes français des sectes, Georges Fenech fut le premier juge à instruire une enquête qui a abouti, en 1996, à Lyon, à la condamnation pour « *escroquerie* » de l'Eglise de scientologie devant la justice. Dix ans plus tard, alors député du Rhône, il a été désigné président d'une commission d'enquête parlementaire concernant l'impact des sectes sur les mineurs.

Des rapports qui accusent

Le 7 juin 2007, soit trois jours avant le premier tour des élections législatives, le candidat Fenech (photo) ? il a perdu, depuis, son siège de député, le Conseil constitutionnel ayant rejeté ses comptes de campagne ? a présenté La France en action comme « *l'émanation de plusieurs mouvements sectaires* », selon les termes d'une dépêche de l'Agence France-Presse (AFP) reprise dans plusieurs médias.

La FEA, qui a présenté près de cinq cents candidats dans toute la France, a vu quarante-six de ses représentants obtenir plus de 1% des suffrages à l'issue des législatives. Et il s'en est fallu de très peu, une dizaine de voix seulement, selon les décomptes du ministère de l'intérieur, pour que le parti incriminé n'obtienne le financement public alloué à toutes les organisations politiques ayant enregistré 1% des voix dans au moins cinquante circonscriptions. C'est-à-dire plusieurs dizaines de milliers d'euros de manque à gagner par an dans le cas présent.

Dans leur citation directe, les trois plaignants se disent « *directement et clairement injuriés et diffamés [...] en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à une religion déterminée* ». Ils affirment aussi, dans une argumentation légèrement filandreuse, que « *le terme "secte" est utilisé pour désigner certaines religions minoritaires à la vindicte publique* ». La question est donc ainsi posée aux magistrats qui vont se pencher sur le dossier : Georges Fenech a-t-il tordu la réalité en affirmant que des « *liens* » existent entre plusieurs candidats de la France en action, en l'occurrence les trois plaignants, et des mouvements sectaires ? Mediapart a enquêté.

Thierry Bécourt (48 ans), candidat de La France en action dans le Nord, a vu dès 1995 son nom associé aux sectes par une commission d'enquête parlementaire. L'Institut de psychanalyse, dont il était le responsable, avait été répertorié par les députés dans la liste des « *mouvements sectaires de moins de 50 adeptes* ». Cinq ans plus tard, le 24 octobre 2000, Thierry Bécourt participe dans le XII^e arrondissement de Paris aux « *états généraux sur l'inquisition d'Etat* », dont la tenue avait été annoncée très officiellement quelques mois plus tôt par l'Eglise de scientologie.

Quand la scientologie reçoit dans un manoir anglais

A l'époque, M. Bécourt intervient en tant que responsable local de l'Omnium des libertés, dont Christian Cotten ? autre plaignant ? fut aussi l'un des animateurs. Fondé en 1996 par un certain Jean Labryère, l'Omnium des libertés s'est donné pour but la « *défense des individus victimes de discrimination en raison de leurs choix spirituels* ». A partir de 2000, Thierry Bécourt est devenu l'un des dirigeants de la Coordination des associations et particuliers pour la liberté de conscience (Caplc) qui n'hésite pas à publier sur son site internet les communiqués de presse de l'Eglise de scientologie. Dans leur rapport 2007, les enquêteurs de la Miviludes rappellent également que M. Bécourt a participé en mai 2002 à un symposium organisé par le bureau des droits de l'homme de l'Eglise de scientologie au manoir de Saint-Hill, « *propriété scientologue en Angleterre* ».



Tout récemment encore (le 21 mai dernier), la Caplc, dont M. Bécourt est l'actuel président, a envoyé l'un des avocats américains de la scientologie, William C. Walsh, déposer une «réclamation» devant l'ONU contre la nomination de Georges Fenech à la tête d'une mission gouvernementale sur l'efficacité de la justice française dans la lutte contre les sectes. Les arguments qui sont développés dans le document, dont Mediapart a obtenu copie, ressemblent à s'y méprendre à ceux contenus dans la citation directe des trois anciens candidats de La France en action.

Christian Cotten (54 ans), candidat de la FEA dans les Hauts-de-Seine, est lui aussi connu pour être un adversaire de longue date des «anti-sectes». En 1999, sa société de formation baptisée Stratégique était citée dans un rapport parlementaire sur «*les sectes et l'argent*» comme étant «*liée à la scientologie*».

Professionnellement, l'homme aime à se présenter comme «*psychosociologue-thérapeute*». Le 6 février 2001, dans un numéro de l'émission "Ciel mon mardi" consacré aux sectes, Christian Cotten s'était fait remarquer en perdant quelque peu son sang-froid sur le plateau. On le voit éruer. Se lever. Invectiver. Tout ça pour la défense des «*victimes de persécution organisées par l'Etat français*». Il demande aussi à l'un des intervenants «*quelle est la différence entre l'Eglise de scientologie et la franc-maçonnerie*».

Extrait :

«Je dérangeais beaucoup de monde»

Depuis plusieurs années, M. Cotten a fait de la lutte contre les anti-sectes l'un de ses chevaux de bataille favoris. Notamment devant les tribunaux, qui lui donnent toutefois rarement raison. En décembre 2000, il a par exemple perdu son procès en diffamation contre Alain Vivien, président de l'ancêtre de la Miviludes. En avril 2002, le tribunal correctionnel de Paris l'a condamné pour procédure abusive ; M. Cotten avait poursuivi devant la justice une quarantaine de personnes (élus, fonctionnaires, psychiatres) qui avaient participé au rapport parlementaire sur «*les sectes et l'argent*».

Recyclé aujourd'hui dans la vente de compléments alimentaires, Christian Cotten est également le leader du mouvement Politique de vie sur le site internet duquel on retrouve tous les thèmes chers aux chasseurs d'anti-sectes : défense des minorités religieuses, des libertés thérapeutiques et des nouvelles spiritualités. A l'état-major de Politique de vie figurent également Thierry Bécourt et Smaïn Bedrouni, les deux autres plaignants de La France en action.

Contacté, M. Cotten reproche à Georges Fenech «*d'abuser dans un certain nombre de ses propos*». «*Je fais partie de ces gens*

qui ont reçu une étiquette scientologue sans fondement. Tout ça parce que je dérangeais beaucoup de monde», affirme-t-il. Interrogé sur la réalité de certaines dérives sectaires, Christian Cotten, qui se dit respectueux de «*tous ceux qui font un parcours d'exploration de la conscience*», a préféré parler de «*pathologies de groupe*». Selon lui, celles-ci commencent «*au sein du couple, puis de la famille, puis de l'entreprise*». Rien, en revanche, sur les sectes à proprement parler.

Christian Cotten s'affiche aussi volontiers comme un partisan du complot universel. Le suicide collectif de l'Ordre du temple solaire ? Un crime d'Etat. Les attentats du 11-Septembre ? Une manipulation israélo-américaine. Autant de postures conspirationnistes qu'il partage avec Smaïn Bedrouni, qui fut quant à lui candidat de La France en action en Seine-Saint-Denis.

«Les juifs dehors»

Autoproclamé «*journaliste d'investigation indépendant*», **Smaïn Bedrouni** (40 ans) a commencé par attirer l'attention des anti-sectes en 2000. A l'époque il est vice-président du Front de lutte international contre la pédoclastie (Flip) emmené par le très controversé docteur Erick Dietrich, «*sexologue-psychomatoanalyste-victimologue*» dont l'hebdomadaire *Le Point* soulignait les activités sectaires dans une enquête d'août 2002. Erick Dietrich avait d'ailleurs un jour comparé un rapport parlementaire sur les sectes au *Mein Kampf* de Hitler...

Tout comme Christian Cotten, Smaïn Bedrouni a eu plusieurs démêlés judiciaires. Quelques jours après les attentats du 11-Septembre, il a ainsi reçu la visite de la police pour avoir été l'hébergeur d'un site ? stcom.net, aujourd'hui la Voix des opprimés ? qui faisait largement l'apologie du jihad islamique, ce qui lui a valu une mise en examen par le juge Valat.

A la même époque, voici le stupéfiant message que l'on pouvait aussi lire sur la page d'accueil du Flip : «*Suite aux menaces de mort dont nous avons fait l'objet et du fait que les institutions françaises nous ont sans cesse harcelés afin de protéger les pédophiles et les intérêts de ces derniers, nous avons été obligés de demander l'asile politique à l'Emirat islamique d'Afghanistan. Nous remercions vivement le gouvernement taliban pour son aide et son soutien.*»

M. Bedrouni semble en effet bien s'y connaître question menaces de mort. En janvier 2007, il a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à six mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amendes pour... «*menaces de mort*» et «*propos antisémites*». Il avait envoyé, en 2003, un courrier au siège de l'association antiraciste le Mrap dans lequel se trouvait la photographie d'un homme armé avec les mentions suivantes : «*La prochaine [ne] sera pas par la Poste*» et «*les juifs dehors*».



Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007. Capital social : 1 958 930 €. Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : en cours.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 958 930 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.